

BLEU DE FRANCE

ASSOCIATION NATIONALE
DES MEMBRES
DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

SECTION DE L'HÉRAULT



Le mercredi 16 décembre 2015, dans les salons de la préfecture, Monsieur Pierre de Bousquet, préfet du Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault, et Madame Filho, inspectrice d'académie, directrice des services départementaux de l'Éducation nationale, représentant le ministère de l'Éducation nationale, entourés des compagnons du comité de l'Hérault, ont remis le premier prix départemental de l'Éducation citoyenne de l'ANMONM aux élèves du collège Fontcarrade et aux élèves délégués de classe et membres du CVC du collège Clémence Royer de Montpellier.

**VENTE INTERNET
EUROPE ET MONDE**

DÉCORATIONS
CIVILES
ET MILITAIRES
FRANÇAISES

RUBANS,
ROSETTES
AGRAFES

DRAPEAUX
INSTITUTIONNELS,
DRAPEAUX BRODÉS
D'AMICALES
PAVOISEMENT
INTERNATIONAL

ARTICLES
POUR ÉLUS
ET OFFICIELS
MATÉRIEL
PROTOCOLAIRE
MATÉRIEL
ELECTORAL



LE COMPTOIR DU PROTOCOLE



Ets DUMOND depuis 1968 à Montpellier

Domaine de Soriech (rond point Crozatier et Castorama) - 34970 LATTES

contact@comptoirduprotocole.com

Tél. 04 99 137 222 - Fax 09 81 70 2012

www.comptoirduprotocole.com

ANMONM - ADOSOM - UNE COOPÉRATION RÉUSSIE

Un partage des mêmes valeurs

L'ADOSOM (Association pour l'Administration des Œuvres Sociales d'Outre-Mer), association loi de 1901 ouverte aux 3 fonctions publiques, a pour vocation de contribuer à la gestion d'œuvres sociales.

L'ADOSOM a développé des relations privilégiées avec l'ANMONM, partageant les mêmes valeurs de solidarité. Ainsi à compter de 2015, l'ADOSOM parrainera 2 lauréats des prix décernés par l'ANMONM : Chaque lauréat, accompagné d'une ou deux personnes, se verra offrir un séjour de 4 nuits (en pension complète) au Windsor-ADOSOM, à Cannes.

Rappelons que l'ADOSOM met à la disposition des adhérents de l'ANMONM à des conditions très privilégiées son établissement de Cannes, le Windsor, résidence de 47 chambres (dont 2 PMR et des chambres familiales) au milieu d'un parc de 5 000 m2 et situé à 500 m de la Croisette et de la plage.

Ex. de tarifs, pension complète pour 2,
Haute saison : 110 à 145 €/j - Basse saison : 80 à 100 €/j

WINDSOR : M.SAEZ, 16 avenue Windsor 06400 Cannes
Tél. : 04 92 18 82 13 direction@adosom.fr www.adosom.fr





Chers Compagnons,

Une année 2015 qui se termine et qui restera dans notre mémoire collective, celle qui aura vu des compagnons nous quitter trop tôt, dont le départ en fin d'année de Pierre Bourtayre, notre regretté président départemental et vice-président national en exercice. Nos pensées douloureuses vont vers leurs épouses, leurs familles et leurs proches.

2015, aura aussi plongé dans la peine de nombreux concitoyens, à qui nous pensons, suite aux épisodes meurtriers qui se sont produits en janvier et en novembre à Paris.

Ces derniers événements amènent notre société dans de nombreux questionnements en matière de sécurité et du vivre ensemble. Devant les modes opératoires et l'ampleur des victimes, 2015 restera comme la période qui nous a révélé brutalement que nous étions et que nous sommes des cibles potentielles d'une guerre asymétrique qui s'est déplacée et qui peut frapper de manières insidieuses les démocraties partout dans le monde.

Nous avons eu de la chance d'être ailleurs ce jour-là, mais cela aurait pu être moi, vous, chacun de nous. Car nous étions et nous sommes tous visés et, à travers nous, les valeurs de liberté et d'humanité que nous partageons et que nous essayons d'incarner au quotidien.

J'ose espérer que les moyens mis en place pourront prévenir de tels actes et repousser cette inquiétude résiduelle qui nous habite malgré ce besoin de nous prouver que nous sommes « debout » dans un pays où les règles de notre société existent, étant rappelées dans la « Charte des droits et des devoirs du Citoyen français ». L'Ordre national du Mérite a été créé pour récompenser les mérites distingués et encourager les forces vives du pays. Il a pour vocation de donner valeur d'exemple, traduire le dynamisme de la société française, et d'en reconnaître sa diversité.

Ces valeurs reconnues obligent les Compagnons, regroupés au sein de l'ANMONM à les partager et à les porter en direction de la jeunesse en particulier, en partenariat avec l'Éducation nationale.

Que ces valeurs nous imposent aussi à œuvrer dans un esprit de corps avec la sérénité attendue, hors des tensions qui nous seraient préjudiciables.

Au seuil de cette nouvelle année, en présentant à tous mes meilleurs vœux, à partager avec ceux qui vous sont chers, et en amorçant les premiers mois de la présidence de notre section, dont je mesure avec honneur les exigences, soyez convaincus de mon engagement citoyen et de la poursuite de nos actions dans l'esprit défini et maintenu dans l'Hérault par nos anciens présidents.

Vous pouvez compter sur mon amitié et mon entier dévouement, comme je compte sur vous.

Cordialement.

Yvan Marcou

Président de la section de l'Hérault

Sommaire

- 1 - Éditorial
- 2 - 3 - Hommage à Pierre Bourtayre - Gardons en mémoire
- 4 - Compagnons à l'honneur - Nouveaux adhérents
- 5 - Comité d'honneur - Biographie préfet de l'Hérault
- 6 - 7 - Organigramme du comité de l'Hérault - Biographie du nouveau président de la section de l'Hérault
- 8 - 9 - 10 - Citoyenneté et mémoire - Marie-Rose Cordier
- 11 - 13 - Interview - biographie Paulette Fouchard-Ayot
- 14 - Interview - biographie Paulette Fouchard-Ayot - Cérémonie à Pignan
- 15 - Soirée de « La Bleue »
- 16 - Prix de l'Éducation citoyenne 2015
- 17 - 3 décembre à Montpellier - Inauguration de la stèle ONM à Pérols
- 18 - 19 - Commission citoyenne - Secteur 4
- 20 - Changeons les esprits pas le climat.
- 21 - Cotisations - «ours»

Hommage à Pierre Bourtayre



Le jeudi 3 décembre 2015, lors de la messe célébrée en l'église Saint Augustin de La Grande Motte, nombreux étaient les grands-mottois, les compagnons de l'Ordre national du Mérite, les représentants et membres des associations nationales et patriotiques à se réunir pour rendre hommage et porter soutien aux proches et à la famille de Pierre Bourtayre, qui nous a quittés à l'âge de 79 ans.

Au-delà de cet hommage, nos pensées vont à sa famille, à son épouse Mireille et à ses deux filles.

Son nom restera gravé dans nos cœurs.

Madame Mireille Bourtayre vous remercie infiniment pour les émouvants témoignages d'amitié et de sympathie qui démontrent que Pierre était aimé et apprécié.

Un être cher a disparu.

La vie est souvent injuste et cruelle.

L'hommage à Pierre Bourtayre a été rendu par :

M. Jean-Pierre Fourres – administrateur national de l'ANMONM

Représentant le professeur Jean-Claude Talbert – président national.

M. Stéphan Rossignol- maire de La Grande Motte,

Président de l'Agglomération du Pays de l'Or.

M. Yvan Marcou - vice-président de la section de l'Hérault - secrétaire général.

Mme Renée Gorlier - vice-présidente de la section de l'Hérault, chargée de l'entraide et de la solidarité.

M. Thierry Lefebvre - conseiller du comité de l'Hérault.

Homme de valeur

Né à Biarritz en 1936, marié, deux enfants et quatre petits-enfants qui faisaient son bonheur. Toute sa carrière professionnelle s'est déroulée dans le cadre du transport aérien international au sein des compagnies UTA, Air France et United Airlines. Il a travaillé en Afrique, en Asie, en Europe et dans le Pacifique assumant des responsabilités importantes en qualité de directeur général régional. Il a terminé sa vie professionnelle fin 1998 comme directeur chargé des services en vol pour United Airlines en Europe. Au cours de ces 32 années hors Métropole, il a été appelé à présider des groupements de conseillers du Commerce extérieur de la France et des Français à l'étranger.

Il s'est installé à La Grande Motte en 1998. Homme d'engagement et de valeurs, il s'est très rapidement investi dans la vie politique locale. Il était de ceux qui donnent, de ceux qui agissent et travaillent en équipe pour le bien commun, et s'est engagé aux côtés d'Henri Dunoyer, maire de La Grande Motte comme premier adjoint de 1999 à 2008.

Admis dans l'Ordre national du Mérite en 1976 au titre des Affaires Étrangères, il a rejoint l'ANMONM en 2004. Membre du comité de la section de l'Hérault, en 2006 il a coordonné les activités du secteur géographique de l'Étang de l'Or. Le 23 juin 2008, pour succéder à M. Pierre Maincent, il est élu président du Comité départemental et reconduit en 2011 puis en 2014 pour trois ans. Promu en 2010 officier, il est élu administrateur national en juin 2010, reconduit en juin 2014 et il occupait depuis les fonctions de vice-président national.

Il était décoré de la Croix du Combattant, de la Médaille d'AFN et des insignes de chevalier des Palmes académiques.

Homme de construction et de proximité

Attiré par la construction, il avait choisi de s'investir dans le secteur de l'urbanisme. Il avait suivi toutes les réalisations municipales à compter de son élection en 1999 : Palais des Sports, crèche, restaurant scolaire, construction de la maison de retraite, réfection totale de l'allée des Palombes et d'un grand nombre de placettes, création de la piste cyclable du Grand Travers, restructuration de la base d'aviron, mise en place de la déchetterie, suivi des concessions de plage, construction de la maison des associations, suivi du transfert du Pasino en entrée de ville, programmes de logements du Point Zéro, lotissement de l'Or 1 et 2, réhabilitation des boisements communaux, confortement des berges du Ponant.

Il participait à la décision sur tous les grands projets structurants de la vie de La Grande Motte avec son alter ego délégué aux finances, malheureusement disparu lui aussi, Claude Godignon.

Visionnaire, Pierre Bourtayre était aussi diplomate et pragmatique et suivait, avec les différents services, toutes les doléances des grands-mottois puisqu'il présidait la commission de coordination technique hebdomadaire, commission qui agissait sur la proximité, qu'il s'agisse des questions de police, de travaux, d'entretien des espaces verts, de propreté de la ville. Il était très soucieux du quotidien des grands-mottois et de leur qualité de vie.

Homme de ressources à la Communauté de communes du Pays de l'Or, où il était délégué, il a été l'un des premiers à avoir compris l'importance de l'intercommunalité.

Lors des municipales de mars 2008, fidèle à ses convictions, il décida de m'apporter son soutien dès le 1er tour. En 2014, il m'avait fait l'honneur d'accepter de figurer à la symbolique place de dernier de la liste que je conduisais et qui a été choisie par les grand-mottois. Quelques semaines après, il était désigné pour siéger au Conseil des Sages de la ville où il apportait ses conseils éclairés.

Homme d'honneur

Nous perdons un compagnon, un ami, un tuteur qui avec son style et sa méthode avait su poursuivre avec honneur le chemin tracé par les différents présidents qui l'ont précédé depuis la création de l'Association des membres de l'Ordre national du Mérite dans l'Hérault.

Pierre avait consacré sa capacité d'intelligence, son dévouement et sa persévérante énergie au service de la communauté nationale. Ses mérites distingués étaient l'excellence de la représentation de ce que le général de Gaulle, fondateur de l'Ordre national du Mérite, avait souhaité.

En s'appuyant sur la devise de notre association « Honneur – Solidarité – Mémoire » il nous rappelait souvent en se l'imposant à lui-même, qu'être reçu dans l'Ordre national du Mérite nous oblige avec dignité et enthousiasme à agir et encore mieux à transmettre.

Ainsi, en adéquation avec ces orientations, il a contribué grandement au rayonnement de notre Ordre en mobilisant les administrateurs nationaux comme les membres du comité de la section de l'Hérault dans des actions d'entraide et d'accompagnement contribuant ainsi à préserver le meilleur avenir à notre société.

Il animait aussi des actions tournées vers l'éducation citoyenne, dont il avait fait de la jeunesse de ce pays son cœur de cible au moyen de la commission nationale dont il était le président.

Pierre Bourtayre nous quitte, mais il ne sera pas loin, juste de l'autre côté du chemin. Ce chemin que ses compagnons de section continueront à emprunter avec la même générosité, le même enthousiasme, la fraternité, le respect de l'autre et le mieux vivre ensemble comme il avait su nous le montrer.

Dans cette période de commémoration du centenaire de la Grande Guerre, les mots de Joseph Thomas - Paroles de Poilus dans les lettres et carnets du front - évoquent bien son chemin parcouru parmi nous: « *Le vrai bonheur ne se trouve pas dans la richesse et les honneurs, mais dans le devoir vaillamment accompli, ainsi que les bonnes actions.* »

Tu nous manqueras.

Repose en paix, cher Pierre, tu l'as bien mérité.

Gardons en nos mémoires

nos compagnons qui nous ont quittés depuis le 1er juin 2015

Mme Marguerite Bayou - Saint-Chinian
Mme Éliane Bellamy - Montpellier
M. Pierre Bourtayre - La-Grande-Motte
M. Alain Bricchet - Béziers
M. François Denat - Lodève

M. Abdelkader Djenane - Fabrègues
M. Aurélio Inesta - La-Grande-Motte
M. Claude Guilleret - Agde
M. Bernard Maillot - Montpellier
M. Pierre Marcout - Lattes

M. Robert Teissier - La-Grande-Motte

Nos compagnons à l'honneur



Mme Marie-Hélène Delon
de Saint-Gély-du-Fesc
Secrétaire générale de Différent comme tout le monde
a été fait chevalier de l'ONM le 22 mai 2015



Mme Claudine Mandon
Chargée de mission territoriale
a été fait chevalier de l'ONM le 22 octobre 2015
par M. Didier Alric



Colonel (er) René Cathala
Président de l'association des officiers de réserve de Montpellier
a été promu officier de l'ONM le 16 décembre 2015
par le général Jean-Philippe Lecouffé
Commandant adjoint de la Région de gendarmerie
du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,
commandant le groupement de Gendarmerie départementale de l'Hérault



Mme Josiane Classe
Mère des compagnons du Tour de France
a été fait chevalier de l'ONM le 26 septembre 2015
par M. Philippe Bot
Président honoraire des compagnons du Tour de France
de Pézenas



M. Henri Sabatier
Porte-drapeau départemental
nommé le 5 décembre 2015 à l'échelon vermeil du Mérite bénévole,
promotion 2015 Aquitaine (33 ans d'activité)



M. Georges Thuron
Inspecteur divisionnaire honoraire SNCF
Correspondant local de presse
a été fait chevalier de l'ONM le 25 septembre 2015
par M. Jean-Pierre Grand
Sénateur, maire de Castelnaud-le-Lez

Bienvenue aux nouveaux adhérents

soit 27 compagnons depuis le 1er janvier 2015

M. Karim Benmiloud - 1
M. Lionel Lahsaini - 1
M. Charles Pinarel - 1
Mme Catherine Szwarc - 1
M. Georges Thuillier - 1
M. Gabriel Blayac - 2
Mme Nathalie Raffort - 2
Mme Marie-Hélène Delon - 3
M. Celestin Cuq - 3

M. Guy Lapomme - 3
Mme Claudine Mandon - 3
M. Alain Tezenas du Montcel - 3
M. Georges Thuron - 3
Mme Isabelle Knowles - 3
Mme Martine Bedes - 6
Mme Nicole Blanc - 7
Maurice Faust - 7
M. le Père Gérard Frioux-Brichard - 7

M. Louis de Hogues - 7
M. Michel Berna - 8
Mme Josiane Classe - 8
M. Jean-Louis Delon - 8
M. Jacques Mestre - 8
M. Christian Péqueux - 8
M. Roland Plessier - 8
M. Bernard Gick - 11
SEM Maurice Gourdault-Montagne - 11

Le comité d'honneur



Mme Monique Roux
Présidente fondatrice
de l'Association SOS Rétinite France.



Président
M. Pierre Pouëssel
Préfet de l'Hérault.



Mme Armande Le Pellec Muller
Recteur de l'académie de Montpellier
Recteur de la région académique
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
Chancelier des universités.



Général de corps d'armée (CR) Michel Alaux
ancien inspecteur de la gendarmerie nationale.



Général d'armée (2S) Elrick Irastorza
ancien chef d'État-Major de l'armée de Terre
ancien membre
du Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur.



Général de brigade aérienne (CR) François Monssus



M. Robert Ménard
Maire de Béziers.



M. le Professeur François-Bernard Michel
Membre de l'Académie de médecine et de l'Institut de France
Médecin, poète, écrivain.



M. Philippe Saurel
Maire de Montpellier
Président de Montpellier Méditerranée Métropole.

Pierre Pouëssel, préfet de l'Hérault, a pris ses fonctions le 4 janvier 2016.



Né le 2 février 1955 à Cherbourg, diplômé de l'IEP de Paris.
1980-1982 : Élève à l'École nationale d'administration (Ena);
1982-1986 : Directeur de cabinet du préfet du Gard puis de la région Guadeloupe;
1986-1988 : Secrétaire général de la préfecture du Gers;
1988-1993 : Conseiller technique au cabinet de Pierre Joxe, ministre de l'Intérieur, puis conseiller technique, puis directeur adjoint du cabinet civil et militaire de Pierre Joxe, ministre de la Défense;

1993-1998 : Sous-préfet de Palaiseau, puis de Brest;

1998-2000 : Délégué interministériel aux restructurations de défense;

2000-2004 : Préfet du Territoire de Belfort;

2004-2008 : Préfet du Loir-et-Cher;

2008-2015 : Directeur de l'administration à la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE);

Officier de la Légion d'honneur - Officier de l'Ordre national du Mérite



Cérémonie du 4-1-2016 avec dépôt de gerbes au monument aux morts de la ville suivie d'une réception dans les salons de la préfecture.

Organigramme de la section de l'Hérault

suite: à l'élection de l'assemblée générale du 28 février 2015
à la réunion du comité de section du 28 février 2015
à la réunion du comité de section du 26 août 2015
à l'élection du bureau du 18 décembre 2015
à la réunion du comité de section du 18 décembre 2015



Président - Administrateur national

Yvan MARCOU*

(les 15 membres du comité 34 sont signalés par *)

Président Honoraire

Pierre MAINCENT

Trésorier

Jean PIERRE*

Trésorier adjoint,

André GRIOTTO*

Première vice-présidente

Odette GUIRAUDOU*

Vice-présidente
chargée de l'Entraide et de la Solidarité

Renée GORLIER*

Vice-présidente
chargée des grands événements

Marie FRANCALANCI*

Vice-présidente
chargée de la Citoyenneté et du Civisme
coordinatrice nationale de la commission de l'Éducation citoyenne

Jacqueline VIGNERON-VANEL*

Délégué du secteur 1 - Grand Montpellier - **François ZABATTA***

Délégué du secteur 2 - Biterrois-Minervois - **Roland L'HOSTIS**

Délégué du secteur 3 - Castelnaud et Pic Saint-Loup - **Philippe MANDON***

Délégué du secteur 4 - Hérault-Méditerranée - **Bernard BOURDON***

Délégué du secteur 6 - Vallées de l'Hérault et Hauts cantons - **Yvan MARCOU***

Délégué du secteur 7 - Bassin de Thau - **Bernard BOURDON***

Délégué du secteur 8 - Pays de l'Or et de Lunel - **Odette GUIRAUDOU***

Adjointe au délégué du secteur 8 - **Hélène ALBERT***

Chargé de la coordination avec l'AMOPA et la SMLH - **Bernard JOUBERT***

Chargé de la coordination avec l'ONAC et les associations liées - **Michel MIFSUD***

Conseiller en organisations matérielles des manifestations - **André GRIOTTO**

Chargé du relationnel et de la recherche de sponsors - **Dominique-Henri PERRIN***

Conseiller et animateur des grandes manifestations - **Thierry LEFEBVRE**

Conseillers: **Bernard BONNAFY** - **Hervé HEURTAUX** - **Pierre VAN CRAENENBROECK** - **Jean DEMACON**

Alain TEZENAS DU MONTCEL*

Porte-drapeau départemental - **Henri SABATIER**

N.B.: plus de détail : www.section34.anmonm.com - rubrique « Le comité départemental ».

Suite au décès de Pierre Bourtayre, président en exercice de la section de l'Hérault et conformément au Titre II - art. 9-5 du règlement intérieur de l'ANMONM, le bureau du comité de section s'est réuni le 18 décembre 2015 pour élire un nouveau président.

Yvan Marcou - vice président et secrétaire départemental - s'est présenté seul candidat et a été élu à l'unanimité, car il n'y a pas eu d'abstention ni de voix contre.

Né en 1947 à Castres (81) - marié avec trois enfants.

1966-1969 : École Supérieure et d'Application du Matériel (ESAM) de Fontainebleau.

1970-1985 : Chargé de la maintenance et du suivi technique des équipements électronique de la 3e division blindée à Verdun. Puis de la 1er brigade parachutiste à Toulouse et des Forces françaises en Allemagne à Offenbourg.

1984-1985 : Etudes de droit et de sciences politiques à la faculté de Strasbourg.

1985-1988 : Direction du Matériel de la 6e région militaire à Metz. Chef du bureau technique des armements, puis contrôleur de la gestion administrative et technique des équipements.

1988-1989 : Chef de la mission d'assistance militaire technique des Forces armées nationales tchadiennes à Faya-Largeau dans le désert du Tibesti.

1989-1991 : Direction du Matériel de la 6e région militaire à Metz. Bureau organisation et études.

1991-1993 : Commandant de l'unité de multi-maintenance à l'Établissement régional du Matériel de Metz.

1993-1995 : Commandant des services techniques du Groupement du Service militaire Adapté de Saint-Jean-du-Maroni en Guyane.

1996-2003 : Directeur de l'Office du Tourisme*** de la ville de Saint-Laurent-du-Maroni en Guyane ;

Guide et conférencier sur l'Histoire des bagnes coloniaux français ;

Correspondant reporter-photographe pour l'Agence France Presse Guyane (AFP). Carte de presse n° F 14686 - UPF ;

Président et membre de nombreuses associations culturelles locales avec l'organisation de l'élection du Prix Albert Londres 1999. Attribution du Trophée « Prestige » de la région Guyane.

Depuis 2004 : Installé à Saint-Félix-de-Lodez (34).

Journaliste, reporter-photographe indépendant ;

Travaux portant sur le classement des bagnes coloniaux au patrimoine mondial par l'UNESCO ;

Membre du CA du Club de la Presse du Languedoc-Roussillon ;

Président - créateur de l'association artistique « Culture Plurielles » ;

Coordonnateur général de l'association nationale des villes Saint-Laurent de France ;

Membre de la section de l'ANMONM de l'Hérault :

- chargé de la communication et de l'Internet ;
- délégué du secteur géographique Vallées de l'Hérault et Hauts cantons ;
- depuis 2009 - vice-président ;
- depuis 2009 : responsable technique du site Internet national ;
- 2014-2015 : vice-président - secrétaire départemental ;
- depuis le 18 décembre 2015 : président départemental ;
- depuis le 11 janvier 2016 : administrateur national.

Officier de l'Ordre national du Mérite depuis 2004 - ministère du Tourisme ;

Croix du Combattant ;

Médaille de l'Outre-mer - agrafe Tchad ;

Médaille de bronze de la Défense nationale - agrafe Forces françaises en Allemagne ;

Titre avec Médaille de Reconnaissance de la Nation - agrafe Tchad.



Notre partenaire IGESA propose des loisirs et des séjours pour tous, en France ainsi qu'à l'étranger. Profitez donc d'un large choix de destinations à des prix compétitifs.

Billetterie

Elle vous permet de réserver des places de spectacles, des entrées dans des parcs d'attractions...

Contactez le 04 95 55 20 20.

Réservations

Vacances adultes : 04 95 55 20 20

Colonies de vacances : 04 95 55 30 30

Séjours groupes et séminaires :

04 95 55 30 75

ou seminaires@igesa.fr

Nous pouvons aussi dès à présent, offrir aux compagnons de l'ANMONM deux voyages annualisés, « spécifiques aux membres de l'ANMONM », Printemps, Automne.

Les inscriptions peuvent se faire individuellement, (pas obligés d'être 25 ou 30 dans une section pour voyager).

Les compagnons de toutes les sections peuvent se retrouver au cours des voyages, un accompagnateur sera présent pour chacun des voyages.

Tous les aspects de la réservation seront pris en charge par l'IGESA, voyages clefs en main, assurances comprises.

**Les séjours à Paris se réservent directement auprès de l'établissement :
Raspail au 01 47 40 87 87 - Voltaire au 01 49 60 23 23**



« Être au poste d'Honneur »

Marie-Rose Cordier (1880-1944), une infirmière pendant la bataille des frontières août 1914

« Celui qui est désigné doit marcher, celui qui est appelé doit répondre, c'est la loi, c'est la règle, c'est le niveau des vies héroïques, c'est le niveau de vie de saintetés. » Charles Peguy¹

Le 3 août 1914, déclaration de guerre à la France.

Le 6 août 1914, envahissement de la Belgique.

Le 19 août 1914, les Allemands entrent à Bruxelles. Les tentatives de percées dirigées par le général Joffre échouent en Alsace-Lorraine.

Le 22 août 1914, l'échec est total. À cette date 25000 soldats français morts en une seule journée. La bataille des Ardennes perçue comme une conclusion de la Guerre des Frontières reste encore un épisode oublié par la plupart des historiens, Charles de Gaulle écrira :

« En un instant il devint évident que tout le courage du monde ne pouvait résister à une telle puissance de feu »²

La Guerre des Frontières ne bénéficie pas de recherches approfondies de la part des historiens, cependant Jean-Claude Delhez en consacre deux ouvrages majeurs³ et rares références à cet épisode sanglant qui lui paraît « le premier volet d'une trilogie dramatique ».

Une recherche effectuée en étroite collaboration avec l'arrière-petite-fille d'une infirmière professionnelle exerçant en 14-18, nous a permis de faire émerger certaines données d'une biographie complète puisées aux meilleures sources officielles, familiales, respectant la rigueur d'une recherche généalogique et essayant d'apporter plus de précisions quant au légendaire familial associé à des personnalités aimées. La légende se crée à partir de faits réels, chaque famille a besoin de héros mais à chacun sa vérité.

Qui est Marie-Rose Cordier ?

Elle naît à Paris en 1880 d'une famille très fière de ses racines lorraines, elle participera à l'essor de la maison de couture familiale, qui depuis Napoléon III avait reçu des lettres patentes auprès de l'Impératrice Eugénie, malgré les désordres engagés avec la chute de l'Empire. Cette maison gardera un prestige réel. Marie-Rose Cordier après une jeunesse aisée deviendra mannequin auprès de la cour d'Espagne.

Elle se marie, de cette union qui s'avérera un échec elle aura deux enfants, Georges en 1901 et André en 1903. Elle vit un certain temps à Tremblecourt (Meurthe et Moselle) auprès de son père. À la suite de la séparation elle regagne Paris et entreprend alors, réalisant en cela son vœu le plus cher, des études d'infirmière professionnelle. Elle intègre l'école d'infirmière de La Salpêtrière de 1911 à 1914. À cette époque suite à la guerre de Crimée se créent des écoles d'infirmières, Croix Rouge, Association des Dames de France, Union des Femmes Françaises.



Marie-Rose Cordier

Seule sous l'impulsion du Dr De Bourneville et de Léonie Chaptal en 1907 l'école de La Salpêtrière sera l'institution de formation reconnue, c'est dans cette institution que se créeront les bases de la profession d'infirmière professionnelle.

Après deux ans d'études Marie-Rose Cordier - mutation à Necker - devant sa « personnalité affirmée » devient surveillante de bloc opératoire, un poste clef (le premier bloc opératoire fut créé en 1912). En mars 1914 préfigurant les événements tragiques elle obtint une permission exceptionnelle pour se rendre auprès de son père et de ses deux fils restés en Lorraine, le conflit l'atteindra à Tremblecourt le 4 août 1914.

En avril 2014 découverte dans les archives familiales d'une lettre intitulée « Souvenir de la guerre à mes fils », rédigée d'une écriture élégante, divisée en huit points nous découvrons la mère aimante, l'infirmière compétente engagée dans la bataille des frontières. Nous suivons dans un parcours chaotique entre Meuse et Meurthe et Moselle, le front évolue sans cesse les structures sanitaires placées sous le signe de la Croix Rouge Française tentent d'organiser un accueil adapté le mieux possible :

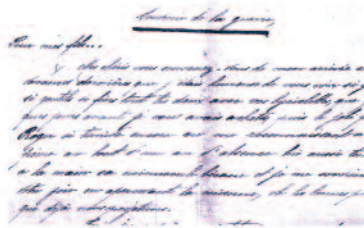
- proche de la ligne de frontières
- création d'hôpitaux temporaires
- évacuation par trains sanitaires.

¹Tué à l'ennemi le 5 septembre 1914

²Alors commandant du peloton dans la 5^e Armée Française - tome I de Mémoires de Guerre

³Jour de Deuil de l'Armée Française - La Bataille des Frontières 22 au 26 août 1914 édition de la Serpinière 2011

Il faut assurer trop souvent dans des conditions effroyables, l'accueil des blessés mais aussi des populations civiles qui subissent des exactions multiples¹.



Extrait de la lettre de Marie-Rose Cordier - DR

À travers cette missive de 4 pages rédigée autour de 8 points principaux, Marie-Rose Cordier d'une écriture élégante en excellent français, détaille avec précision, minute après minute, utilisant la chronologie, ses activités durant la Guerre des Frontières. Cette lettre est adressée à ses fils sous forme certes d'un récit pratiquement au jour le jour de ses activités mais aussi une démonstration d'un amour maternel certes mais celui d'un amour à la patrie, peut-on considérer cette lettre comme une forme de déculpabilisation :

« Je suis absente mais mon amour reste permanent »

Elle souligne l'aide apportée par eux aux soldats blessés, aux populations qui subissent l'exode. Cette préoccupation, elle n'hésitera pas à rejoindre Nancy pour les retrouver.

Nous ne citerons ici que quelques extraits respectant la chronologie choisie.

2 août 1914 :

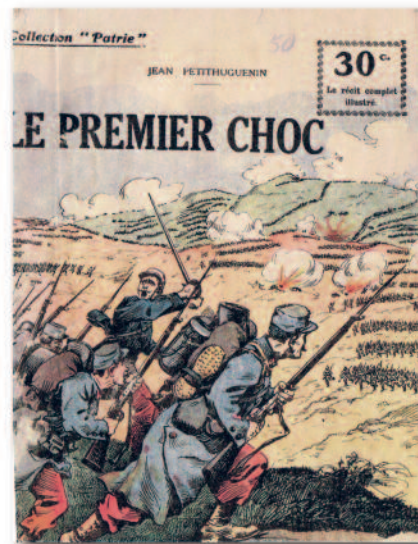
« L'espérance fut courte, sur les murs de la Mairie s'affichait la déclaration, les monstres avaient violé nos frontières, l'heure de la réparation venait de sonner... on a vu partir les grands, on sait la bestialité immonde de cette race, on tremble pour les jeunes, c'est que nos enfants sont élevés dans la haine de ce peuple, qu'ils ont grandi bercés par les récits ceux qu'avaient souffert nos aînés. Ils savent que l'Alsace et la Lorraine doivent devenir Françaises. »

4 août 1914 :

Destination Rambucourt 55 300 avec l'aide d'un ami de son père, ils improvisent dans une école un hôpital temporaire de 100 lits, réquisitionne ce qu'elle peut, 800 kg de matériel « pas mal de choses inutiles », il manque l'essentiel, à l'arrivée des premiers blessés elle se rend alors à Commercy distante de 30 km pour se procurer « teinture d'iode, permanganate, alcool à brûler en petite quantité ».

6 août 1914 :

Il faut évacuer, blessés, matériels entassés sur des charrettes, elle fait partie de l'arrière-garde à bicyclette. Elle s'inquiète pour ses fils, thème permanent dans cette lettre, elle a vu les bombardements sur Tremblecourt : « je ne sais mes fils comment ce jour-là la folie ne s'est pas emparée de mon cerveau ; il me semblait que chaque bombe éclatait dans mon cœur et le brisait... Je me disais que la providence veillait sur les miens moi qui me dévouais pour sauver... »



20 août 1914 :

Le village de Nomeny¹, (55 200 Meuse) détruit à plus de 90 % subit une évacuation, l'exode commence par ses drames. Elle recueille des témoignages précieux sur les exactions allemandes :

¹Histoire locale : Les Allemands à Nomeny (8) 1914 Le Livre de l'Histoire-02250 autrement.

²Notes de recherche de Madame le Dr Coron-Juin 1914.

« Une femme presque folle de douleur nous disait que son garçonnet avait eu les poignets coupés... La femme du maire racontant que les barbares l'avaient tenu pendant que sous ses yeux on fusillait son mari. Pont-à-Mousson, tour à tour envahie, incendié, bombardé, fuyait. La folie dans tous les regards, les routes couvertes de chariots où pêle-mêle s'entassaient les vieillards, les enfants, les choses les plus disparates... on voyait ébredons, couvertures, oreillers, cages enfermant des poules, des oies, un veau de quelques mois, des cochons, on conservait de quoi vivre, on campait sur la route... les équipes sanitaires suivent l'avance des Belligérants ».

Gironville (77 890) puis Commercy (55 200) enfin Join, ville où affectées à l'accueil des trains sanitaires avec une jeune fille Belge elles accueillent les blessés transportés dans des conditions effroyables, dans des wagons à bestiaux, installés sur de simple paillasse, souvent porteurs des premiers pansements effectués dans les ambulances chirurgicales situées près de front.

Un épisode de la participation à la guerre fait partie des traditions orales familiales : « Elle se trouvait dans une ambulance proche des lignes du front, les lignes ont bougé et l'ambulance se trouve du côté allemand sans que l'intervention en cours sur un blessé allemand ne soit interrompue, impressionnés par le courage de cette femme, les Allemands lui auraient présenté les armes avant de raccompagner l'ambulance du bon côté des lignes non sans que l'officier ne la gratifie d'un baise main »²

Ce geste paraît tout à fait plausible, des attitudes similaires se retrouvent dans des carnets de médecins militaires³ relatant aussi les actes de barbarie envers les populations, les blessés prisonniers.

³Didier Jacques : cahier à Morhance (8)1914 La Bataille de Lorraine-Laurier Ysee 2003-2007. Archives du Musée du service de santé des Armées Val de Grâce. Rapport de M. le médecin-Major de 2° classe Grenot cartons 635.

Rapport du médecin aide-major de 1° classe Noël 4° bataillon des chasseurs à pied cartons 638.

Dormant elles aussi dans des conditions réelles de précarité, debout au premier signal, elle restera 1 mois. Elle se trouvera confrontée à un dilemme qui atteindra, assaillira les personnels de soin : « *Dans un coin un malheureux gémissait, je reconnus un allemand à son manteau, une lutte se faisait en moi et peut-être aurais-je suivi mon premier mouvement si l'un de nos blessés soulevant la tête de cet ennemi ne m'avait dit : allons, Madame, maintenant désarmé ce n'est plus qu'un blessé et puis il va mourir.*

Je n'hésitais plus, j'ai fait l'accueil à l'ennemi, les jeunes soldats s'écrièrent : merci Madame vous êtes bonne.

Je me récriais : je fais mon devoir. Nous leur en voulons tant, vous les enfants vous êtes admirables devant la souffrance vous oubliez tout. Nous avons raison d'être fiers. Mes chéris, mes braves, ce sont des vaillants, vous les avez vous comme moi si mal dans les wagons garnis de blessés via Berlin. À la gaieté des chants, les rires succédaient les gémissements, les plaintes et quelques fois un blessé suppliait un camarade mort de se reculer quand celui-ci dans un mouvement encore d'espoir était parti en se cramponnant à lui. Dans ces wagons j'ai embrassé un de ces petits pour sa femme ou leur mère, leur donnant ainsi une illusion dernière... ».

Seule certitude apportée par les évaluations, le 21 février 1916 : Lamotte-Beuvron, annexe du sanatorium hôpital temporaire n° 37. Cette lettre sera remise en 1917 à ses fils, en 1920 le 2 mai on lui octroie la médaille de la reconnaissance française, 3^e classe bronze.

On peut ensuite la suivre grâce aux évaluations des médecins constituant le mémorandum pour l'obtention de la médaille de la reconnaissance française attribuée le 2 mai 1920 qui mentionnent : « *que les formations sanitaires de Rambrecourt, Joinville et Neuf-Château furent soumises à un bombardement continu* »

Une certitude, elle est affectée à l'hôpital 101 de Clermont-Ferrand dans le service de la stérilisation, des anesthésies et des soins aux grands blessés, preuve tangible de son professionnalisme.

En avril 1916 elle part « pour sauver » ses enfants du bombardement de Nancy.

Aux alentours de 1920 départ vers l'Algérie rejoignant ses deux fils. Elle continuera à dispenser ses soins à la Willaya de Mostaganem, elle décédera en 1944, elle repose dans cette terre, sa tombe respectée.

« *Pendant les premiers mois de cette guerre elle y a montré les plus admirables qualités tant au point de vue dévouement aux blessés que dans l'accomplissement de ses fonctions paramédicales, se dépassant sans compter jour et nuit sans jouir d'une santé de plus en plus ébranlée par des veillées répétées et avec un tact au-dessus de tout éloge* »
Dr Clément 5 mars 1915-Neuf-château.

Cent ans après au vu des recherches conjointes, famille et professionnels, se détache sortie de l'anonymat une personnalité forte, une femme engagée assumant avec une rare intelligence son statut de femme libre, transgressant les conventions de son époque, séparation, divorce, étude d'infirmière professionnelle ; une mère aimante à chaque point de sa lettre transparaît l'amour pour ses enfants, de sa terre lorraine, de la France, l'horreur des situations vécues :

« j'ai vu de bien tristes choses »



Reconnaissons l'opiniâtreté de son arrière-petite-fille, le Dr Coron à faire sortir des brumes de l'histoire Marie-Rose Cordier, certes les difficultés ne furent pas absentes, réunion de données éparpillées à l'aide d'une méthodologie rigoureuse, recueillies auprès des archives.

Le séjour Algérien avec les événements survenus, gommèrent, firent disparaître certaines traces. Remercions son arrière-petite-fille de nous avoir donné l'occasion de mieux appréhender une femme extraordinaire, une infirmière héroïne au quotidien.

De nous avoir permis d'accéder à une lettre témoignage rare, exceptionnel, sur la vie d'une infirmière professionnelle sur le théâtre de la Guerre des Frontières.¹

Charles Péguy, visionnaire, écrivit dès 1905, pressent : « *que la guerre est inévitable ; une guerre d'invasion même d'anéantissement, une guerre totale : une immense inondation de barbarie* »²

Une inscription rendant hommage aux infirmières de la 1^o guerre mondiale dit :

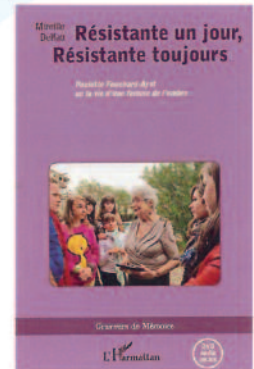
**« Sur terre et sur mer
elles ont partagé
les dangers du soldat.
Elles ont bravé
dans les hôpitaux
bombardés et torpillés
le feu de l'ennemi
la contagion
l'épuisement.
En consolant la douleur
elles ont aidé la victoire.
Honneur à elles.
Elles vivront à jamais
dans le souvenir
de leurs patries
fières et reconnaissantes. »**
Ville de Reims

¹Intégralité de cette lettre disponible sur le blog et auprès des auteures de cet article
²Cité par Laval Michel Tué à l'ennemi, la dernière guerre de Charles Péguy Calman Levy 2013.

**Dr Coron,
Renée Gorlier - Claude Guilleret
vice-présidents de la section 34**

Interview pour Bleu de France de Mireille Delfau à propos de son ouvrage sur la vie de la Résistante Paulette Fouchard-Ayot

Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite
Médaille du Combattant volontaire de la Résistance
Croix du Combattant 39/45
Médaille commémorative française de la guerre 39/45
Médaille de la France libérée
Croix d'honneur du Mérite franco-britannique (1947)
Compagnon de l'ANMONM de l'Hérault.



Bleu de France : *Vous venez de publier aux Éditions L'Harmattan, dans la collection « Graveurs de mémoire », un ouvrage intitulé Résistante un jour, Résistante toujours. Paulette Fouchard-Ayot, ou la vie d'une femme de l'ombre. Pourquoi ce livre ?*

Mireille Delfau : Ce livre est le fruit du hasard et de la nécessité, hasard de ce que Paulette nomme « une belle rencontre » entre elle et moi ; nécessité de transmettre aux générations futures, de façon concrète et vivante, cette douloureuse période de l'histoire de notre pays. « Toujours transmettre pour ne plus jamais subir », répète-telle inlassablement. Transmettre, c'est ce qu'elle fait depuis de nombreuses années : elle intervient dans les écoles, collèges ou lycées pour parler de ce qu'elle a vécu. Ces rencontres, au cours desquelles l'histoire descend des manuels et s'incarne en une personne « ordinaire », amènent son jeune public à mieux appréhender les valeurs de notre République. Paulette ne se donne pas en exemple, mais sa vie est cependant exemplaire, au plein sens du terme. En racontant cette vie, j'ai voulu prolonger par l'écrit son précieux témoignage oral. C'est ma contribution à ce qu'il est convenu d'appeler « devoir de mémoire ». Car j'ai aussi voulu, à travers cet hommage à Paulette, qu'on n'oublie pas toutes ces Résistantes inconnues, qui se sont battues dans

l'ombre et n'ont jamais été dans la lumière. Nous ne connaissons pas leur nom, nous ne savons rien de leur vie personnelle, nous savons à peine qu'elles ont existé et ont risqué leur vie pour notre liberté. C'est pourquoi je dis que ce livre est en quelque sorte le livre de « la Résistante inconnue ».



*Paulette Ayot, 21 mars 2007 aux Invalides
Obsèques de Lucie Aubrac*

BdF : *Connaissez-vous Paulette Ayot avant d'écrire sa biographie ?*

MD : Oui et non. Jusqu'à ma retraite, en 1998, je travaillais et vivais à Paris, mais, par mon mari, qui était alors maire de Saint-André-de-Sangonis, j'avais entendu parler de Paulette Fouchard et de son mari, Albert Ayot. Tous deux anciens Résistants, ils étaient très impliqués dans la vie associative de Saint-André. Des événements douloureux de notre vie personnelle, à elle et à moi, ont tissé entre nous des liens invisibles. J'ai commencé à prêter plus d'attention à ce que faisait Paulette. En 2007, les élèves du tout nouveau collège de Saint-André, que Paulette avait aidés, ont eu les

deux premiers prix du Concours de la Résistance et de la Déportation et la presse locale s'en fit l'écho. Étant moi-même professeur, je m'intéressais de plus en plus à cette personne d'exception, capable de capter l'attention et de provoquer l'enthousiasme d'élèves de tous âges. Les Résistants et les Résistantes encore en vie qui peuvent animer de telles interventions sont de plus en plus rares. Au fil des années, « graver » cette mémoire (pour reprendre l'intitulé de la collection « Graveurs de mémoire ») m'apparaissait de plus en plus urgent, mais l'idée de le faire moi-même ne m'effleurait même pas. C'est faute de trouver la personne adéquate, qu'un jour de juin 2012, je me suis décidée à lui proposer d'écrire, avec son aide, sa biographie.

BdF : *Comment s'est passée cette prise de contact ?*

MD : Très simplement. Elle ne me connaissait guère, mais, ayant une entière confiance en mon mari à cause de ses activités associatives sur Saint-André, elle a accepté tout de suite. Nous avons eu ce jour-là, toutes les deux, une première conversation, un peu informelle. Elle m'a montré quelques documents et je suis repartie avec un petit cahier format écolier, à la couverture rouge, dans lequel elle avait parfois consigné quelques souvenirs, tels qu'ils lui venaient, sans se préoccuper de chronologie.

Une quarantaine de pages, couvertes de cette écriture caractéristique des écoliers de la Communale d'autrefois. Pour moi, un véritable trésor, qu'elle m'a confié sans hésiter. Plus que le début d'un travail d'écriture, c'était le début d'une belle amitié et d'une aventure humaine rare.

BdF: *L'avez-vous trouvée intimidante ?*

MD: Pas exactement. Impressionnante plutôt, par son passé glorieux, son énergie intacte, sa vitalité, son rôle de passeur auprès des jeunes, sa simplicité, sa modestie vraie qui n'exclut pas pour autant la conscience de la valeur de ce qu'elle a accompli... En fait, j'ai su un peu plus tard que c'est elle qui avait été intimidée parce que j'ai été enseignante et que j'ai fait les études qu'elle aurait souhaité faire ! Surtout, j'ai pu le constater en maintes occasions par la suite, Paulette a l'art d'abolir les distances. Son action dans la Résistance relève, pour elle, de l'évidence plus que de l'héroïsme. Tout dans son attitude signifie : « *à ma place, vous en auriez fait autant* ».

BdF: *Est-ce ainsi que s'explique cette espèce de magnétisme qu'elle exerce sur les jeunes, à chacune de ses interventions dans une classe ?*



Avec les jeunes dans une classe.

MD: Tout à fait. Les jeunes sont « tout propres », a-t-elle coutume de dire et leur fait confiance. Ils sentent la sincérité de son attitude, apprécient son absence de démagogie. Elle rapporte une expérience passée, mais elle ne ressasse pas, elle ne vit pas dans le passé. Elle ne dit

jamais « de mon temps » mais « à cette époque-là », de sorte qu'elle est de « leur » temps tout en leur donnant accès à une époque qu'ils n'ont pas connue. Elle est pleinement « passeur » de mémoire : le passé éclaire le présent et prépare l'avenir. Paulette a l'art de faire surgir l'espoir des situations les plus noires. C'est cette vision à la fois réaliste et empreinte de confiance qui touche tellement les jeunes qu'elle rencontre. Paulette n'en doute pas : ils sauront être, s'il le faut, les Résistants de demain. Ils y sont d'autant plus sensibles que c'est une personne d'âge qui vient partager avec eux une expérience peu commune, vécue, leur préciset-elle, alors qu'elle était à peine plus âgée qu'eux-mêmes aujourd'hui. En quelques mots le fossé entre les générations disparaît : respect et affection à son égard sont indissociables et gommant toute timidité paralysante. J'ai pu m'en rendre compte par moi-même, car, depuis 2013, je participe à ces rencontres. Ce sont des moments d'émotion, des moments d'apprentissage – de la vie en même temps que de l'histoire – des moments de grâce aussi qu'ils n'oublieront pas. Aujourd'hui, à 95 ans, elle continue à transmettre ainsi. C'est pour elle une nécessité plus qu'un devoir, et aussi un vrai plaisir. D'une certaine façon, c'est une autre forme de résistance, car en parlant d'elle, elle parle aussi des autres, de ceux qui, morts, sont deux fois oubliés.

BdF: *Tout dans la vie de Paulette Ayot est à la fois banal et extraordinaire. Parlez-nous de ces années qui précèdent son engagement dans la Résistance.*

MD: J'ai consacré la première partie du livre, *Les années bonheur*, à son enfance. Effectivement, on peut dire que tout dans la vie de Paulette est à la fois banal et extraordinaire à commencer par sa naissance dans la forêt d'Orléans. Banal à cette époque là que l'aîné des enfants travaille très jeune pour aider à élever

ses frères et sœurs, mais beaucoup moins que ce soit la fille aînée, d'ordinaire cantonnée aux travaux ménagers. Banal par conséquent de fréquenter peu l'école dans les familles pauvres, mais peu courant que le père s'implique autant dans les études et l'éducation de sa fille et qu'il veille à ce que tous ses enfants aient le certificat d'études. Banale l'entente avec sa mère – encore qu'elle l'est moins qu'il n'y paraît – mais d'une rare qualité la proximité avec son père... Banal, surtout pour une femme qui n'est encore qu'une enfant (elle a 11 ans quand elle entre aux Galeries Lafayette comme petite employée de bureau), d'occuper un emploi très modeste ; beaucoup moins de s'affirmer en tant que femme dans son travail, de se former sur le tas et de finir comme cadre chez Thomson avec un simple certificat d'études... Je pourrais multiplier les exemples. Rien, dans son statut social, ne la prédestinait à entrer en Résistance, mais bien des éléments personnels l'y poussaient : ce caractère très affirmé dès l'enfance, cette solide éducation morale, empreinte de générosité et d'amour, dans le respect de la liberté, la sienne et celle des autres... Ce choix coulait de source et il ne doit pas nous étonner dès lors que nous connaissons un peu sa forte personnalité. « *Quand on peut, on doit* », dit-elle.

BdF: *Comment s'engage-t-elle dans la Résistance à l'occupant ? En quoi consiste son activité clandestine ? Avec qui la partage-t-elle ?*

MD: Ni étudiante, ni syndicaliste, ni affiliée à un parti politique, c'est par hasard, alors qu'elle cherche du travail, qu'en décembre 1940, elle rencontre Albert Ayot (qui, plus tard deviendra son mari) et André Pataillot, tous deux membres de l'équipe « Travail » ; elle s'engage à leurs côtés dans ce qui deviendra le Réseau Plutus, spécialisé dans les faux papiers : elle a à peine 20 ans, un bébé d'un an, mais elle n'hésite pas. La deuxième partie, *Résister*



Paulette et Albert peu après la Libération

et la troisième, *Vivre la liberté*, rapporte cette vie exaltante, cachée et dangereuse, qui fut la sienne entre 1940-1945 et dans les premières années après la Libération. S'y mêlent aussi des éléments plus personnels. Côté face, la difficile vie quotidienne d'une jeune maman sous l'Occupation; côté pile, la vie cachée, dans l'ombre, de la Résistante.

BdF: Revient-elle souvent sur cette période? En tire-t-elle de la fierté? A-t-elle conscience que ces épisodes l'ont marquée à tout jamais?

MD: Comme tant d'autres, elle s'est tue pendant longtemps sur cette période de sa vie. Ce silence des Résistants intrigue; il est d'ailleurs l'objet du livre de Fabienne Federini qui vient de paraître ce mois-ci à L'Harmattan: *Penser l'oubli après 1945. Voies du silence, voix de l'absence*. Pour ma part, j'ai consacré un chapitre à ce silence. Je ne prétends pas avoir trouvé l'explication exhaustive. J'ai seulement esquissé quelques pistes, dont celle de la « surdité » de bien des gens. À quoi bon parler à ceux qui ne veulent pas entendre? Bien sûr, ces années l'ont marquée, mais dans la continuité de ce qu'elle était: des circonstances extrêmes ont révélé ce dont elle était capable. Elle n'a pas le sentiment de s'être dépassée, elle ne se prend pas pour un héros, seulement pour quelqu'un qui pouvait faire ce qu'il fallait et qui l'a fait. « *C'est quand on est au bord du trou qu'on sait si on va sauter ou s'enfuir* » répète-t-elle aux jeunes.

Pour elle, cet épisode de sa vie, n'est pas « *exceptionnel* » il ne « *sort pas de Paulette l'ordinaire* »; il est « *bizarre* » ou « *pas normal* ». Expression familière, un peu négative, qui ramène l'extraordinaire au banal. Sa fierté est collective plus que personnelle: elle sait bien qu'il y avait « *des gens moches* » (ce sont ses mots), pendant l'Occupation, comme en d'autres temps, mais le compagnonnage qu'elle a vécu pendant ses années de Résistance a conforté sa foi en l'homme. C'est là une de ses caractéristiques: fierté et modestie mêlées dans la conscience d'avoir fait – avec d'autres – quelque chose qui échappe aux normes, mais qui lui est toujours apparu, à elle, comme allant de soi.

BdF: Pourquoi le sous-titre: « Paulette Ayot, une femme de l'ombre »? Son action a-t-elle été reconnue, à la Libération par des distinctions et des décorations?



18 juin 2014 - à sa gauche André Hautot président des FFI de l'Hérault.

MD: Paulette a fait partie de « *l'armée de l'ombre* », cette ombre qu'on retrouve dans le Chant des Partisans: « *Ami, si tu tombes, un ami sort de l'ombre à ta place* ». À la Libération peu de Résistants sont sortis de cette ombre. Les femmes tout particulièrement, à quelques rares exceptions près, sont passées de l'ombre à l'oubli, de l'armée de l'ombre à l'armée des ombres. Le silence a renforcé cet oubli. Pourtant l'action de Paulette a été reconnue dans les années qui ont suivi la Libération par le Comité militaire de la Résistance. Elle a ainsi reçu, entre 1947 et 1958: la Carte du Mouvement des Combattants de Résistance (FFLN° 10890). Et de

décorations. Reconnue par ses pairs; elle l'apprécie pleinement, mais cette reconnaissance officielle reste circonscrite dans le cercle du silence qui enveloppe la Résistance. « *C'était silence total* », dit-elle en parlant de la façon dont ces distinctions lui étaient notifiées. Remises en silence, ces distinctions sont reçues en silence. Pour Paulette, c'est encore une façon d'ignorer les Résistants, alors même qu'on reconnaît leurs mérites. Bien plus tard, alors que ni son mari ni son fils n'étaient plus là pour partager cet honneur, son action militante auprès des anciens combattants et son inlassable transmission auprès des jeunes, lui ont valu d'être nommée Chevalier de l'Ordre du Mérite (1996), puis Chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur (2008). Là, pour les ordres nationaux, on n'est plus dans le silence; ceux qui ont demandé et obtenu pour le bénéficiaire cette distinction le font savoir; la remise – vous le savez mieux que moi – se fait en respectant un cérémonial précis qui met officiellement en lumière les qualités de la personne qui lui ont valu d'être ainsi distinguée. On n'est plus dans le silence ni dans l'ombre, et ce regard officiel a changé la perception qu'avait Paulette d'elle-même. Ainsi que je l'ai rapporté dans le chapitre « Le silence », ce fut dans les deux cas une cérémonie publique: pour l'ordre du Mérite, à Saint-André, dans la cour de l'école qui recevait ce jour-là le nom de Roger Gaubil, un instituteur fusillé parce que Résistant; pour la Légion d'Honneur, à Montpellier, de façon exceptionnelle, sur le front des troupes, seule femme et seule civile, lors des cérémonies du 11 Novembre. Ce jour-là, elle s'est véritablement sentie reconnue comme un chaînon de cette armée qui représente pour elle la force de libération et d'indépendance de la France. Un moment inoubliable et très émouvant que mon mari et moi avons eu le bonheur de partager. Elle, elle l'a vécu intensément, mais comme

dans un rêve merveilleux que seuls quelques petits détails matériels rattachaient à la réalité. La dernière distinction qu'elle a reçue, la médaille d'Or de la Fédération Maginot (2012), met l'accent sur son action de transmission auprès des jeunes, et elle en est très fière.



Remise de la Légion d'Honneur
le 11 novembre 2008

BdF: Le titre de votre ouvrage intrigue: *Résistante un jour, Résistante toujours. Serait-ce la leçon de cette vie exemplaire?*

MD: Une constatation plutôt qu'une leçon. Un témoignage plein d'espérance et de foi en l'homme, malgré les vicissitudes de la vie et les faiblesses ou la folie de certains. Résister ne concerne pas seulement la période que nous appelons la Résistance. Des « résistances » analogues à la nôtre, il y en a eu en d'autres temps, et pas seulement en France. Et il y en aura encore si les circonstances l'exigent. Résister, c'est un état d'esprit, un élan vital qui pousse à agir, fût-ce au prix de

sa propre vie, pour défendre des valeurs universelles, à commencer par la liberté. Paulette est Résistante dans l'âme: c'est pourquoi elle s'est engagée dans la Résistance sans hésiter « *sans réfléchir* », dit-elle. C'est pourquoi aussi elle suit avec attention ce qui se passe chez nous et dans le monde, avec la vigilance de celle qui sait par expérience qu'il faudra peut-être un jour résister comme elle et d'autres l'ont fait.

BdF: *Au final, cela donne un livre qui ne ressemble à aucun autre. Comment le définiriez-vous?*

MD: C'est un échange entre deux femmes, un récit intime à deux voix, qui tient de la biographie et de l'autobiographie; il retrace le parcours singulier d'une vie de près d'un siècle, celle de Paulette, cette jeune femme de 20 ans, qui, par le choix qu'elle a fait d'entrer en Résistance, devient un des acteurs de notre histoire. Car c'est aussi l'histoire d'une vie dans l'Histoire. Rappeler ce passé donne un sens actuel au « *Ne m'oubliez pas* » de tous ceux qui ont vécu cette sombre période. C'est une illustration particulière de la vie de ces quelques milliers de femmes qui ne s'attendaient pas à cette destinée et qui ont su faire face et dire « *non* » à la soumission, risquant leur vie et consacrant leurs plus belles années à la défense de la liberté de notre pays.

BdF: *Quel accueil reçoit votre livre? Comment se diffuse-t-il?*

MD: Avant même sa publication, j'avais eu de nombreux encouragements de tous ceux auxquels j'avais envoyé quelques chapitres. Pour la publication elle-même, j'ai reçu un important soutien de la part du Conseil départemental de l'Hérault ainsi que de l'ONAC, mais également de plusieurs Associations d'Anciens Combattants, ce qui m'a permis d'obtenir une baisse substantielle du prix de vente public. Trouver un éditeur a été étonnamment facile. Mon texte me paraissait convenir à la ligne éditoriale de L'Harmattan: à peine terminé, je l'ai présenté à son directeur, Denis Pryn et celui-ci l'a accepté tout de suite, l'a fait paraître aussitôt, et on va déjà faire une réimpression. Tous les retours de lecture que j'ai eus sont très positifs et même fort élogieux, qu'il s'agisse d'anciens combattants, de jeunes lecteurs ou de personnalités. Ce qu'on me dit correspond tout à fait à l'intention qui était la mienne lorsque j'ai proposé à Paulette d'écrire sa biographie, et à ce que nous avons voulu faire tout au long de ce compagnonnage de près de trois ans. Cela me conforte dans l'idée que j'ai eu raison d'écrire ce livre et me montre qu'il est réussi puisqu'il a atteint son objectif, ce qui est une grande satisfaction pour nous deux.

Le samedi 7 novembre 2015 à Pignan

Comme tous les ans, l'ANMONM de l'Hérault, et les associations locales, déposent une gerbe devant la stèle qui commémore la disparition du général de Gaulle (1890-1970) créateur de l'Ordre national du Mérite.



Entourés d'un nombreux public, étaient présents à cette cérémonie: Pour l'ANMONM - les vice-présidents Marie Francalanci et Yvan Marcou. Pour les associations locales: le professeur Dominique Mallot, petit neveu du Général - M. Henri Meitg, président de l'association « La droite unie - Le Lien cantonal du canton de Pignan » avec Gérard Francalanci - M. Denis Galinier, maire adjoint de Pignan.

Soirée de « La Bleue »

Le gala annuel de « La Bleue » renouait avec la tradition le samedi 10 octobre 2015, car en 2014 il avait été annulé en raison des graves intempéries qui avaient frappé Montpellier et sa région.

C'est ainsi que les salons de la mairie de Montpellier accueillent les participants à cette belle soirée, placée sous le haut patronage de Pierre de Bousquet de Florian, préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault en présence de M. Olivier Jacob, secrétaire générale de la préfecture, représentant M. le préfet et de Mme Lorraine Acquier, adjointe au maire, représentant M. Philippe Saurel, maire de Montpellier.



De G. à D. Marie Francalanci, Olivier Jacob, Yvan Marcou, Thierry Lefebvre.

En l'absence de Pierre Bourtayre, président de la section de l'Hérault, empêché pour raison de santé, Yvan Marcou, vice-président, secrétaire général, Marie Francalanci, vice-présidente et Thierry Lefebvre, animateur, en les remerciant pour leur présence, recevaient les compagnons et amis en rappelant que l'ANMONM, reconnue d'utilité publique, a notamment pour but de promouvoir les valeurs morales et civiques ainsi que développer, en particulier chez les jeunes, un esprit de citoyenneté et de civisme avec la remise chaque année du Prix de l'éducation citoyenne.



Mme Armande Le Pellec Muller, recteur de l'académie de Montpellier

Dans ce contexte cette soirée souhaitait mettre en lumière l'Éducation nationale dans le cadre du partenariat initié avec son ministère le 15 juin 2011, en présence de Mme Armande Le Pellec Muller, recteur de l'académie de Montpellier, chancelier des universités, MM. Stéphane Aymard, secrétaire général d'académie, Laurent Thieffaine, directeur de cabinet et Thierry Meslet, coordonnateur du pôle vie des écoles et des établissements.



Mme Lorraine Acquier, adjoint au maire de Montpellier

Yvan Marcou, au nom du président national, le professeur Jean-Claude Talbert, du président départemental Pierre Bourtayre et des compagnons de la section de l'Hérault, remettait la médaille d'honneur nationale de l'ANMONM, à Mme Le Pellec Muller, en souhaitant la réussite des projets menés en partenariat avec le rectorat de Montpellier, puis à Mme Lorraine Acquier, en remerciant la municipalité de Montpellier pour son indéfectible soutien. Cette médaille était également remise à M. Stéphane Muscat, directeur de cabinet à la mairie de La Grande Motte, en reconnaissance et remerciement de son action pour l'entretien des excellentes relations depuis de longues années avec la commune.



M. Stéphane Musca,

La soirée se poursuivait dans la nuit Montpelliéraine aux accents des pièces musicales et variées interprétées par l'orchestre de Jean-Pierre Sardi tout en partageant le dîner préparé et servi par LM Traiteur.



Prix départemental 2015 de l'Éducation citoyenne

Le 16 décembre 2015, en présence de M. Pierre de Bousquet de Florian, préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault et de Mme Filho, inspectrice d'académie et directrice des services départementaux de l'Éducation nationale, représentant le ministère de l'Éducation nationale, le comité de la section de l'Hérault remettait les prix de l'Éducation citoyenne.

Il s'agit de deux prix collectifs ex-aequo



Les élèves du collège Foncarrade à Montpellier où l'objectif exprimé est de faire vivre la laïcité et viser une appropriation des valeurs de la République.



24 élèves délégués de classe et membres du CVC du collège Clémence Royer où l'objectif est de développer l'engagement citoyen et faire découvrir les actions humanitaires.

M. le préfet, en accueillant les participants sous les dorures du grand salon XIX^e siècle de la préfecture, remerciait les lauréats des deux collèges récompensés pour leur démarche citoyenne.

Il soulignait que leurs actions remarquables, comme celle des enseignants, étaient indispensables dans notre société pour un meilleur vivre ensemble, et qu'il était particulièrement heureux de parrainer cette cérémonie

En rappelant le récent décès de Pierre Bourtayre le 29 novembre 2015, président en exercice de la section de l'Hérault et président de la commission nationale de l'Édu-

cation citoyenne, Jacqueline Vignerot-Vanel, responsable de la commission Citoyenneté et Civisme de la section de l'Hérault et membre de la commission nationale de l'Éducation citoyenne, précisait que la mise en place de ce prix, résultait d'une convention de partenariat entre le ministère de l'Éducation nationale et l'ANMONM, signée en 2011 puis en 2015.

Ce partenariat a pour objectif de chercher efficacement ensemble une contribution pour une meilleure cohésion sociale en mettant en exergue des actions qui puissent servir d'exemples et engendrer dans l'avenir un comportement social républicain.

Mme Filho, en souhaitant un réel succès à ce partenariat, rappelait que la transmission des valeurs et des principes qui fondent notre République est l'une des missions premières de l'École, réaffirmée avec force par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République. La loi dispose qu'au titre de sa mission d'éducation à la citoyenneté, le service public de l'Éducation prépare les élèves à vivre en société et à devenir des citoyens responsables et libres, conscients des principes et des règles qui fondent la démocratie.

La cérémonie était clôturée par les remises des diplômes à chaque établissement scolaire accompagnées d'un chèque de 300 €.



Autour de M. le préfet, de Mme Filho et des membres du comité de l'Hérault, les enseignants et élèves des établissements scolaires récompensés.

Le 3 décembre à Montpellier

Le 52e anniversaire de la création de l'Ordre national du Mérite s'est déroulé devant le buste du général de Gaulle sur l'esplanade éponyme à Montpellier devant un public nombreux en présence des élus locaux, des autorités civiles et militaires, des présidents et représentants des d'associations nationales et patriotiques et des membres du comité départemental.

Le 3 décembre 2015, après les interventions de Mmes Marie Francalanci, vice-présidente de la section de l'Hérault et Lorraine Acquier, maire adjoint, représentant Philippe Saurel, maire de Montpellier, un dépôt de gerbes a été effectué.



Intervention de Marie Francalanci et accompagnée de François Zabatta délégué du secteur géographique, dépôt de gerbe. Puis dépôts de gerbes par Michaël Delafosse, représentant le président du conseil général, par Virginie Rozière, député européen et par Lorraine Acquier, représentant le maire de Montpellier.

Extrait de l'intervention de Mme Lorraine Acquier: « Je vous prie de bien vouloir excuser Philippe Saurel, maire de Montpellier et président de Montpellier Méditerranée Métropole qui ne pouvait pas être avec nous ce matin et qui me demande de vous transmettre en son nom et au nom du conseil municipal nos plus sincères condoléances et de vous assurer de notre soutien et de notre amitié dans ce moment difficile. Vous avez accompagné Pierre Bourtayre jusqu'à sa dernière demeure ce matin, jour anniversaire de la création par le général de Gaulle de l'Ordre national du Mérite. Je ne crois pas au hasard et je veux y voir un dernier clin d'œil de la part d'un homme totalement engagé au service des autres, au travers notamment, du comité départemental de l'ONM.

Et je veux croire qu'à cet instant, Pierre est assis là-haut à côté du Général et qu'ils nous regardent heureux et fiers de voir que vous êtes là, bien décidés à poursuivre leur engagement au service de nos concitoyens. Bien décidés à porter haut les valeurs de l'ONM.

Le 13 novembre dernier, des hommes, des femmes et des enfants ont été sauvagement attaqués... Nous avons eu la chance d'être ailleurs ce jour-là, mais cela aurait pu être moi, vous, chacun de nous. Car nous étions et sommes tous visés et à travers nous les valeurs de liberté et d'humanité que nous partageons et que nous essayons d'incarner au quotidien.

Ces valeurs qui sont inscrites sur le fronton de nos mairies, de nos écoles et qui fondent également notre engagement au sein de l'Ordre national du Mérite...

Mais je sais que je parle devant un public convaincu, car cette exigence d'éducation à la citoyenneté, vous la partagez et la portez quotidiennement au travers des actions que vous mettez en place au sein de l'ANMONM en direction de la jeunesse. En particulier le Prix de l'Éducation citoyenne que vous organisez en partenariat avec l'Éducation nationale...

De manière complémentaire le Prix du Civisme pour la jeunesse vient, lui, récompenser des jeunes qui, par la grandeur de leur geste, ont fait preuve d'héroïsme, de courage ou de dévouement.

Alors oui, la Citoyenneté vous savez ce que cela veut dire et ce que l'éducation à la citoyenneté implique et je crois que l'on ne peut que vous remercier, vous inciter à poursuivre votre engagement et vous assurer du soutien de la municipalité... »

Une stèle ONM à Pérols

Placé sous le haut patronage du général d'armée (2S) Jean-Louis Georgelin, Grand Chancelier de la Légion d'honneur, Chancelier de l'Ordre national du Mérite, le 11 novembre 2015 la stèle de l'ONM était inaugurée à Pérols.

Yvan Marcou, vice-président, secrétaire départemental de l'ANMONM, représentant le président national Jean-Claude Talbert et départemental Pierre Bourtayre, assisté d'Odette Guiraudou, vice-présidente, déléguée du secteur géographique, après un dépôt de gerbe,

remerciait pour cette belle initiative Jean-Pierre Rico, maire de Pérols, et Jean-Marc Leiendeckers, conseiller municipal et correspondant défense en précisant « cette stèle qui vient d'être dévoilée, participera comme dans de nombreuses villes de notre pays, au rayonnement



de l'Ordre rappelant aux passants, les origines et les hautes missions que se sont fixées les décorés de l'Ordre national du Mérite, gravées ici dans le marbre : *Honneur – Solidarité – Mémoire*. » La remise de la médaille d'honneur de l'AN-MONM aux deux élus clôturait cette cérémonie avant que le maire insiste, dans son discours sur le vivre

ensemble et le besoin de civisme de au sein de notre nation. Puis il a remercié le bel exemple donné par les enfants des écoles de la commune présents à cette cérémonie qui ont entonné la Marseillaise habillés de tee-shirts floqués aux couleurs de l'ONM pour la circonstance et arborant chacun une lettre permettant de former le slogan « Vive l'Ordre national du Mérite ».



Nos porte-drapeaux : Armand Albert, Henri Sabatier, Frédéric Munoz, Jean Pierre

Commission Citoyenneté Civisme

Lors de la dernière réunion qui s'est déroulée le 23 septembre 2015, les membres de la commission, Hélène Albert, Bernard Bonnafy, Renée Gorlier, Odette Guiraudou, Bernard Joubert, (excusé), Philippe Mandon, Roger Pastor, Jean Pierre, Jacqueline Vigneron-Vanel, se sont orientés vers quatre thèmes de réflexion et d'action.

La promotion de nos valeurs

Référents :

- Odette Guiraudou
- Philippe Mandon
- Roger Pastor

La réserve citoyenne

Référent

- Bernard Joubert

Le devoir de mémoire

Référent

- Renée Gorlier

Le prix de l'Éducation citoyenne

Référent

- Jacqueline Vigneron-Vanel

Promotion de nos valeurs, réserve citoyenne :

Certains dossiers comme l'observatoire des comportements civils, l'appropriation de la colonne citoyenne ou la problématique de la réserve citoyenne demandent un temps de réflexion et de réalisation. Un point sera fait début février.

Devoir de mémoire :

Renée Gorlier poursuit un travail très approfondi mené avec Claude Guilleret et les textes ainsi rédigés

1°- Les Oubliés de la Grande Guerre (paru dans Bleu de France - janvier 2015)

2°- Une infirmière dans la Bataille des frontières (août 1914), « Être au poste d'honneur » : Marie-Rose Cordier (1880-1944)

3°- Une aide infirmière de la Croix-Rouge Prussienne en Moravie (avril août 1915) : Edith Stein

4°- 1915: Guerre des tranchées, Guerre maritime

5°- Une infirmière de la Croix-Rouge (1914-1918) : Madame Jeanne de Gaulle, née Maillot (1860-1940)

6° - Nicole Ricart Mangin : Seule femme chirurgien de l'Armée Française à travers la lecture enfantine Verdun 1915.

figurent dans les pages concernées par la Mission centenaire.

Le prix de l'Éducation citoyenne

Par son actualité, ce dossier peut retenir plus particulièrement notre attention dans cette parution page 16.

En effet, ce mercredi 16 décembre 2015, dans les salons de la préfecture, sous le haut patronage de Monsieur le Préfet Pierre de Bousquet, en sa présence et en présence de Madame Filho, inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'Éducation nationale, d'Yvan Marcou, secrétaire général de notre comité, de Jacqueline Vigneron-Vanel, responsable de la commission Citoyenneté et Civisme au sein de ce même comité, les lauréats du prix se sont vu remettre leurs diplômes et un chèque (300 €) par notre comité départemental, plus particulièrement par notre trésorier Jean Pierre.

Ils étaient entourés de leurs chefs d'établissement:

Mme Manificier pour le collège Fontcarrade et M. Claverie pour le collège Clémence Royer, des personnels éducatifs et pédagogiques qui les ont soutenus dans la réalisation de leurs actions, Mme Detrez, conseillère principale d'éducation (CPE), Mmes Terrasse professeur et Kherouat accompagnatrice dans le service civique pour le collège Clémence Royer.

Madame Meynier de Salinelles, principale adjointe, Monsieur Fruchart, professeur, référent citoyenneté pour le collège Fontcarrade de Madame Bilan, déléguée à la vie lycéenne et collégienne (DAVLC) qui représentait M. Meslet, coordonnateur Pôle Vie des Écoles et des Établissements (PV2E) au rectorat de Montpellier, retenu dans une autre réunion.

Et bien sûr des compagnons du comité héraultais de notre association.

Jacqueline Vigneron-Vanel a également rappelé les prix des années antérieures dans notre département, décernés aux élèves du collège de Ganges en 2013, cérémonie organisée par notre regretté Claude Guilleret et plus récemment en 2014 aux jeunes de la M.J.C. intercommunale Lodévois-Larzac.

Pour les élèves du collège Clémence Royer, la remise de ce prix départemental a été justifiée par le développement d'une culture d'établissement basée sur l'engagement citoyen et solidaire à partir de la découverte d'organismes humanitaires auquel s'ajoute pour ces élèves volontaires, une initiation à la conduite de projet méritoire. De fin mai 2014 à mars 2015, quatre jours par semaine, vingt élèves délégués et membres du Conseil de la vie collégienne (CVC) ont collecté des jouets et des livres pour la Croix Rouge et l'association Espace Renaissance

Pour les élèves de Fontcarrade, il s'agissait de faire vivre la laïcité dans le collège par leur réflexion et leurs activités et en réalisant la fabrication originale d'un calendrier où chaque mois reflète l'appropriation des valeurs de la République par une classe dans l'expression d'un texte avec l'appui d'un dessin évocateur du thème choisi.

Ci-après, les noms des autres établissements qui ont envoyé leur dossier et où des élèves se sont investis dans un projet citoyen.

- École élémentaire d'Arbaud de Carnon (solidarité au profit d'Handy-Rugby, de SOS Village d'enfants et ACF lutte contre la faim);
- Lycée polyvalent Jean Moulin de Béziers (organisation de courses contre la faim pour aider les restos du cœur);
- Collège François Mitterrand de Clapiers (citoyenneté, responsabilisation au développement durable).

Merci aussi à ces élèves et à leur encadrement pour l'exemple qu'ils nous apportent dans le développement de notre vie sociale

Secteur géographique 4 - Bassin de Thau

Bernard Bourdon, délégué du secteur géographique 4, a réuni le 15 décembre 2015 au restaurant de l'école hôtelière de Sète, les compagnons du secteur pour déguster le traditionnel repas de fin d'année et anticiper pour partager les non moins traditionnels vœux pour l'année 2016.





**L'Éducation au développement durable¹,
au cœur de l'Agenda 2030 de l'UNESCO pour
la réussite de l'accord de Paris de la COP 21.**



Un nouveau défi pour l'ANMONM ?

La Section de l'Hérault de l'ANMONM peut s'enorgueillir, à juste titre, d'avoir été pionnière de l'Éducation Citoyenne pour la jeunesse en mettant en exergue ses valeurs de Citoyenneté et de Civisme et en développant l'intérêt avec l'Éducation nationale sur l'ensemble du territoire. L'Agenda 21 2015-2030 que la Conférence Générale de l'UNESCO a adopté en novembre, juste avant l'ouverture de la COP 21, a donné une dimension nouvelle et essentielle au changement climatique, avec un programme ambitieux d'Éducation au développement durable visant à sensibiliser les 195 États membres de l'ONU, pour l'inclure dès les premières années d'école en formant les jeunes et les enseignants à ce nouveau paradigme, facteur d'épanouissement et de paix vers un avenir durable.

Les atouts de la COP 21

La Conférence des Parties de l'ONU, la COP 21, qui s'est tenue, en novembre à Paris, a entériné l'accord des 195 pays pour limiter l'augmentation de la température à moins de 2°. Saluée par les uns comme historique et par d'autres comme un premier pas en ne comportant pas de contraintes financières pour aider les pays les plus pauvres dans leur transition énergétique, la certitude est que cet accord sur le climat ne restera pas un accord « politique » sans mise en œuvre véritable, mais un « Mur de Berlin » générateur de rupture, de changement de paradigme, largement emmené par la sensibilisation de la société civile.

L'Agenda 2030 de l'UNESCO pour l'EDD (Éducation au développement durable)

L'Agenda 2030 pour le développement durable, intègre les dimensions économique, sociale et environnementale du dévelop-

pement durable afin d'inciter à agir lors des quinze prochaines années déterminantes pour l'humanité et la planète.

Ce sommet marque d'importantes avancées dans le domaine de l'éducation.

« *Intensifier l'action dans tous les domaines de l'éducation et de l'apprentissage afin d'accélérer la marche vers le développement durable* ». Il est axé sur cinq priorités considérées comme des leviers primordiaux pour faire progresser l'éducation au changement climatique. Outre les politiques d'éducation, quatre domaines d'action : transformer les environnements d'apprentissage et de formation par des approches scolaires globales ; renforcer les capacités des enseignants, des éducateurs et des formateurs ; rendre autonome et mobiliser les jeunes ; accélérer l'élaboration de solutions durables à l'échelle locale au sein des communautés.

¹ version française de *sustainable education*.

Une nouvelle dimension de l'Éducation à la Citoyenneté

Le 9e Forum des Jeunes de l'UNESCO, qui s'est tenu fin octobre, a montré l'engagement de la jeunesse et sa volonté de changement pour une économie durable, sans déchets et circulaires. L'UNESCO et l'ONU conviennent que « *l'éducation fournit les compétences dont les personnes ont besoin pour prospérer dans la nouvelle économie durable. Point le plus important, l'éducation peut apporter un changement fondamental dans notre façon de penser, d'agir et de nous acquitter de nos responsabilités les uns envers les autres, et envers la planète.* » Sensibiliser au changement climatique et renforcer les capacités d'adaptation et d'atténuation sont des dimensions essentielles de l'éducation au développement durable (EDD).

Dominique-Henri Perrin

Délégué (bénévole) du CCIC auprès de l'UNESCO

Membre du Comité de l'Hérault

Agenda prévisionnel premier semestre 2016

Lundi 1er février : Réunion commission Civisme-Citoyenneté - Palavas
Mardi 8 mars : Réunion comité de section - Palavas
Mercredi 3 mai : Réunion comité de section
3 - 4 au 5 juin : Assemblée générale et congrès national - La Rochelle
Mercredi 15 juin : Visite Musée d'Art et Archéologie des Matelles
Samedi 18 juin : Assemblée générale de la section de l'Hérault - La Grande Motte
Juillet : Manifestation du souvenir à Verdun

Notre trésorier, qui veille scrupuleusement à l'euro près sur nos dépenses, veille également sur nos recettes qui, comme dans toute association, sont issues des cotisations versées par les adhérents. Dans ce cadre, il a l'honneur d'appeler votre attention pour le versement de la cotisation 2016, avec la fiche d'appel jointe à cette édition.

D'autre part, il est rappelé qu'un don manuel peut ouvrir droit pour un particulier à une déduction fiscale de 66 % du montant du don dans la limite de 20 % du revenu imposable. LOI n°2007-1824 du 25 décembre 2007 - art. 23 (V)

Le reçu fiscal vous parviendra pour votre déclaration de revenus 2016.

-oOo- COTISATION 2016 -oOo-

	Contribution section	Don libre*	Total*	Abonnement*** "Le Mérite"	Total payé
Membre titulaire:**					
Cotisation annuelle nationale	= 28,00 € + 4 €* = 32 €* +	€* =	€* =	+ 10 €* =	= €
Membre sympathisant:**					
Contribution annuelle (minimum 14 €) =	€ + 4 €* = €* +	€* =	€* =	+ 10 €* =	= €
Membre bienfaiteur:**					
Contribution annuelle (minimum 56 €) =	€ + 4 €* = €* +	€* =	€* =	+ 10 €* =	= €

*Certificat fiscal suivra

**L'abonnement à la revue « Le Mérite » est facultatif.

Chèque à l'ordre de ANMONM 34, à adresser à notre trésorier adjoint :
M. André GRIOTTO - Résidence Le Tropic - Appart. 42 - Allée des Phéniciens
34280 - La Grande-Motte

Les textes et les photographies publiés n'engagent que leurs auteurs. Cela suppose que ces derniers possèdent les autorisations éventuellement nécessaires à leur diffusion comme tous les accords pour une reproduction libre de droit. Toute reproduction, même partielle, réalisée sans autorisation préalable est illicite (article L122-4 du code de la propriété intellectuelle).

Cette brochure d'information est réalisée par la section de l'ANMONM de l'Hérault et elle est destinée à ses membres. Elle ne peut être vendue.

Nous remercions nos annonceurs, le groupe PROMEO, le groupe NICOLLIN, la société BRL, le restaurant Le Cliper'S et le comptoir du Protocole pour leurs précieux soutiens.

Directeur de rédaction et de publication : Yvan Marcou - 04 67 44 03 76 - y.marcou@anmonm.com

Rédaction, photographies, maquette et coordination générale : Yvan Marcou - Autres photos DR.

Relectures : Jacqueline Vigneron-Vanel - Michel Mifsud

Moyens techniques Image Plus - RCS Montpellier 410 919 006 00031- image.plus@wanadoo.fr - Imprimerie : RCS Paris 491040549



**Le président de la section 34,
les membres du comité de l'Hérault
et les délégués des secteurs géographiques,**

**présentent aux Compagnons de l'Hérault
et à l'ensemble des Compagnons de l'ANMONM
de France et de l'étranger
leurs meilleurs vœux pour 2016.**